2023 - NOVEMBRE 2023

L'AGENDA RAMBERTOIS

VILLE DE SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

Services Périscolaires : les enfants ont fêté Halloween, voir notre article en dernière page de l'Agenda.

LE MOT DU MAIRE

Le récent passage à l'heure d'hiver marque définitivement l'arrivée de la saison dite mauvaise. Peut-être en sera-t-il fini de ces horaires décalés ? La question revient à chaque changement. Ce qui ne devrait rien changer à l'alternance des saisons si ce n'est les variations climatiques constatées. Quoi qu'il en soit, automne, temps de Toussaint, tout laisse à penser que la belle saison est bien derrière nous, les « coups de Tabac » de fin d'octobre en ont été des signes plus que tangibles.

Et qui dit coup de vent, bourrasques… dit et quelle que soit la période branches, voire arbres plier, tomber ; c'est la loi de la nature.

Par contre, une autre loi en vigueur dans notre société précise que :

« Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies.

L'article L.2212-2-2 du même code permet au maire, après mise en demeure restée sans résultat auprès de l'administré concerné, de procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destiné à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

Il convient de noter qu'une procédure similaire est prévue à l'article D.161-24 du code rural et de la pêche maritime pour ce qui est des chemins ruraux : « les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais après une mise en demeure restée sans résultat ».

Cela étant, il revient à chacun de rester vigilant sur nos petites voies communales. **La procédure de recherche des propriétaires les cas échéants se fait et il est inutile de crier au loup à chaque branche cassée. La commune intervient souvent, et plus que de raison, mais elle n'est là que pour se substituer aux défaillances des personnes.**

Ce problème se retrouve évidemment sur toutes nos voies communales desservant nos hameaux. Les arbres sont-ils différents d'une route à l'autre ? Ce qui rendrait le danger plus fort ? Certes non, mais selon, les usagers, même non propriétaires, abordent cet état de fait de manière différente.

La mairie n'est pas toujours responsable de tout.

Je termine ce mot en vous informant qu'à compter du 1er novembre, le poste de secrétaire de mairie sera officiellement occupé par Mme Delphine CHATELLE, laquelle verra son poste de comptabilité pris par Mme Christelle ROGER qui met fin à sa disponibilité. Nul doute que dorénavant, notre équipe administrative sera entre de bonnes mains.

Le Maire,
G. BOUCHON

ÉVOLUTION DES TARIFS DE LA DÉCHETTERIE : Suite à l'augmentation notable du coût de traitement des déchets et notamment la taxe sur l'enfouissement des déchets, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) se voit dans l'obligation d'augmenter ses tarifs 2024 pour les professionnels et les particuliers dépassant un certain nombre de passages annuels sur leur foyer. La CCPA a aussi modifié son fonctionnement en répartissant les particuliers en diverses catégories, suite aux constations d'inégalités dans les volumes des véhicules.

Tarifs appliqués à compter du 1er Janvier 2024 :

PARTICULIERS (Par année civile)	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
De 1 à 25 passages	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Interdit
26 passages et +	10€	20€	25€	Interdit

PROFESSIONELS (Par année civile)	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
De 1 à 25 passages	8€	13€	15€	Interdit
26 passages et +	10€	20€	25€	Interdit

LA MISSION LOCALE : accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans différents domaines comme l'emploi, la formation, l'orientation, la santé… Elle propose le **Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ)** sur un temps adapté aux besoins du jeune (2 à 12 mois) afin de lui permettre de découvrir, choisir un métier et de se former à celui-ci. Elle leur permet également d'acquérir de l'autonomie notamment par rapport au numérique et aux démarches administratives. **N'hésitez pas à vous renseigner ou prendre un RDV au 04.74.34.61.22.**

PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ? PANNE D'ÉLECTRICITÉ ? FAITES-VOUS DÉPANNER PAS ARNAQUER !

10 conseils pratiques :

- Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants. N'utilisez pas ces numéros de téléphone.
- Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.
- Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.
- N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.
- N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
- Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit ; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.
- Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.
- Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.
- Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.
- Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

Signalez vos problèmes de consommation sur : signal.conso.gouv.fr le site, géré par la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.

OBLIGATION DE TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS : Au plus tard le 1er janvier 2024, les collectivités territoriales devront proposer à leurs habitants une solution de tri à la source des biodéchets. La mise en œuvre de cette obligation peut se traduire, soit par l'organisation d'une collecte séparée des biodéchets, soit par le déploiement de solutions comme le compostage.

Plus de renseignements à venir dans le prochain bulletin municipal.

La CCPA propose une aide à l'achat d'un composteur (sur présentation de la facture d'achat) à hauteur de 70 % du montant dépensé, plafonnée à 45,50 € pour les composteurs individuels.

Renseignements : 04.74.61.96.40. ou dechets@cc-plainedelain.fr

CCPA

NOVEMBRE (sous toutes réserves)

03 **DU 03 AU 19 NOVEMBRE 2023 :** Exposition « Folles Herbes » par Anne MAUPU. Vernissage le samedi 4 novembre à partir de 16h. Ouvert les mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 14h30 à 19h et sur RDV. Entrée libre. Contact : 06.43.67.78.56.
GALERIE ART DU QUAI.

04 **SÉANCE DÉCOUVERTE BIEN ÊTRE :** de 10h à 11h30. Prix : 10 € la séance. Informations et inscriptions au 04.74.36.26.00.
C.S.C.A.

04 **3ÈME VEILLÉE BUGISTE AVANT LA FERMETURE HIVERNALE :** Démonstrations, échanges et même participation sont proposées. Contes et musique sont aussi de la partie… Sans oublier le bar à soupe et les gaufres à l'ancienne. Tarif : 10 € (entrée + 1 consommation + 1 boisson). Renseignements et contacts au 07.86.67.31.76. ou terres albarine@laposte.net.
TERRES ALBARINE.

07 **DISTRIBUTION ALIMENTAIRE :** à l'ancienne Caserne des Pompiers. Vêtements et vaisselle à votre disposition ce jour-là. Ouvert à tous de 10h à 16h30.
LA CROIX ROUGE FRANÇAISE.

11 **JOURNÉE DU SOUVENIR DES VICTIMES DE LA GUERRE 1914 - 1918 :** 10h levée des couleurs et dépôt de gerbe au Monument aux Morts du cimetière. Dépôts de gerbes à 10h30 au Monument aux Morts de Blanaz, à 11h30 au Monument aux morts de Saint-Rambert. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert. - **MAIRIE ET ASSOCIATIONS.**

12 **MATCH EDB VS LA ROCHE LA MOLIERE :** à 15h (une seule équipe) + repas supporters d'avant match.
EDB RUGBY.

14 **PERMANENCE « VÊTEMENTS » :** de 10h à 12h. Ancienne caserne des pompiers. Ouvert à tous.
LA CROIX ROUGE FRANÇAISE.

15 **ÉVEIL MUSICAL PARENTS / ENFANTS :** de 10h à 10h45 pour les enfants de 18 mois à 3 ans. Prix : 8 € la séance. Informations et inscriptions au 04.74.36.26.00. - **C.S.C.A.**

18 **VENTE DE DIOTS / PATATES :** de 8h30 à 12h. Place Garin et parking Intermarché.
ALBARINE BASKET CLUB.

18 **BABY GYM :** de 9h45 à 10h30 atelier parents / enfants pour les enfants de 18 mois à 2 ans et demi. De 10h30 à 11h30 atelier enfants pour les enfants de 3 à 4 ans. Prix : 8 € la séance. Informations et inscriptions au 04.74.36.26.00. - **C.S.C.A.**

19 **LOTO :** à 14h en salle polyvalente. Ouverture des portes dès 12h30.
ALBARINE BASKET CLUB.

21 **PERMANENCE « VÊTEMENTS » :** de 10h à 12h à l'ancienne caserne des pompiers. Ouvert à tous. **LA CROIX ROUGE FRANÇAISE.**

25 **25 ET 26 NOVEMBRE 2023 : EXPOSITION VENTE DE POTERIES ARTISANALES :** de 10h à 12h et de 14h à 18h à la Galerie d'Art du Quai. - **CLUB CÉRAMIQUE.**

25 **SOIRÉE KARAOKÉ :** à partir de 19h. Informations au 04.74.36.26.00. - **C.S.C.A.**

25 **REPAS TRADITIONNEL BUGISTE :** A la salle polyvalente (1 verre pétillant, saucisson, ramequin, salade, dessert, café). Prix : 22 €. Sur réservation (appel ou SMS) à Laurent : 06.85.61.54.73 ou à Marie : 06.49.15.40.63.
EDB RUGBY.

30 **NE PERDEZ PAS VOTRE ÉNERGIE :** La CCPA vous accompagne dans la rénovation énergétique de votre logement (voir article en dernière page de l'Agenda). De 9h à 13h en salle communale. Prenez rendez-vous en contactant la Mairie au 04.74.36.31.13.
ALEC AIN.

DECEMBRE (sous toutes réserves)

01 **DU 01 AU 23 DÉCEMBRE 2023 :** Exposition collective « No thème, moi non plus » : Vernissage le 2 décembre à partir de 16h. Ouvert les vend., sam. et dim.de 14h30 à 19h et sur RDV. - **GALERIE ART DU QUAI.**

05 **05 ET 12 DÉCEMBRE 2023 :** Permanence vêtements le 05/12 et distribution alimentaire le 12/12. - **LA CROIX ROUGE.**

10 **LOTO :** à partir de 14h30 en salle polyvalente. - **EDB RUGBY.**

16 **FÊTE DE NOËL :** Début des festivités dès 16h, vin chaud, crêpes, marrons, pain d'épice… randonnée, fil rouge dans les commerces, concert à l'église, et bien entendu, la visite du Père Noël ! - **MAIRIE ET ASSOCIATIONS.**

NE PERDEZ PAS VOTRE ÉNERGIE ! La CCPA vous accompagne dans la rénovation énergétique de votre logement : visite-conseil du logement, conseils techniques, mise en relation avec des entreprises, appui dans l'analyse des devis et du montage financier... Permanence le **Jeudi 30 Novembre de 9h à 13h** en salle communale (face à la Mairie). **Prenez RDV en contactant la Mairie au 04.74.36.31.13.** En collaboration avec ALEC AIN, organisme habilité pour le montage des dossiers.

RAPPEL : NOUS SOMMES CONCERNÉS PAR LA LOI MONTAGNE : Pour améliorer la circulation sur les routes dans les régions montagneuses et la sécurité des usagers, **il est obligatoire** d'équiper son véhicule de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, du **1er novembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024.**

SEMAINE MONDIALE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL DU 16 AU 22 OCTOBRE : Des actions en faveur du soutien des parents de jeunes enfants sont créées dans différents endroits du territoire de la Plaine de l'Ain : Voici les informations concernant les ateliers proposés sur Ambérieu-en-Bugey :

- ***16 Octobre 2023*** : Atelier parents-enfants sur les émotions à 9h45 au centre social Le Lavoir. Prix libre. Inscriptions au 07.82.82.21.40.
- ***17 Octobre 2023*** : divers ateliers et stands à l'espace 1500. Accès libre et gratuit. Contact : 04.74.34.64.80.
- ***18 Octobre 2023*** : « Mes boites » spectacle réservé aux enfants inscrits au pôle petite enfance d'Ambérieu.
- ***19 Octobre 2023*** : Informations sur la reprise d'activité et la garde d'enfants de 9h à 11h30 au pôle de services Agora 5 Rue Berthelot. Accès libre et gratuit.
- ***20 Octobre 2023*** : Informations sur l'allaitement maternel, sur le bain enveloppé, les gestes d'urgence, de 10h à 19h à l'hôpital. Accès libre et gratuit. Renseignements au 04.74.38.95.11. ou 07.85.84.65.48.
- ***21 Octobre 2023*** : « Mes boîtes » spectacle pour le jeune public dès 6 mois à 9h15 et 10h15 à la MJC Place Jules Ferry. Réservations 04.74.38.24.15.
- ***25 Octobre 2023*** : Voyage au pays des lectures et comptines de 9h30 à 12h30 à la Médiathèque. Accès libre et gratuit.
- ***25 Octobre 2023*** : Déambule avec bébé ! De 9h à 9h30 au pôle petite enfance Rue du Clos Lebreton. Places limitées. Inscriptions au 04.74.38.24.15.

PERMANENCES MÉDICALES / SAMEDI MATIN

Dr CUGNIET Maison Médicale 14 Rue Claude Mermet	**25 Nov.**
Dr PACCALLET Maison Médicale - 14 Rue Claude Mermet	**04 Nov.** **18 Nov.**

Cabinet fermé pour raison médicale du 23 Novembre au 27 Novembre 2023 inclus

Pour le samedi 11 novembre pas de permanences médicales, composez le 15 en cas d'urgence.

VIVE HALLOWEEN ! Jamais à court d'imagination, le personnel de la cantine a proposé aux enfants de réaliser de belles décorations d'Halloween pour orner le réfectoire. Si **Virginie et Pauline** ont eu l'idée de transformer des assiettes en carton en fantômes et en araignées pour occuper les MS et GS, **Maëva**, de son côté a aidé les enfants du primaire à confectionner de magnifiques maisons hantées.

Louise et Monique, quant à elles, se sont attelées à la création de masques avec les CP. Ces chefs d'œuvres à peine terminés, nos petits artistes préparent un joli dessin de ferme avec des animaux en perles à repasser. Mais, chut ! C'est un secret !!! Nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler...

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES : La prochaine collecte pour la banque alimentaire aura lieu les **24, 25 et 26/11/2023.** L'Association recherche des personnes qui pourraient donner un peu de leur temps pendant ces 3 jours (pas forcément les 3) pour collecter, convoyer, ranger… **Proposez votre aide par mail :** ba010.collecte@banquealimentaire.org ou contactez le 04.74.32.24.74.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- Le 26 Septembre 2023 à BELLEY (Ain), **Helena COGNARD** fille de Romain COGNARD et de Kora-Lyne POPELIN, domiciliés 1 Place des Anciens Combattants.
- Le 14 Octobre 2023 à VIRIAT (Ain), **Mayssa MANZOOR,** fille de Mossan MANZOOR et de Aiman HAYAT, domicilés 10 Rue des Maisons Neuves.
- Le 19 Octobre 2023 à VIRIAT (Ain), **Molly FERRARI**, fille de Anthony FERRARI et de Marianne VITTU, domiciliés 84 Avenue de l'Europe.

MARIAGES :

- Néant.

DÉCÈS :

- Le 2 Septembre 2023 à AMBÉRIEU-EN-BUGEY (Ain), **Renée CURTET, née LOMBARD,** à l'âge de 101 ans, domiciliée 22 Rue de la Schappe.
- Le 13 Octobre 2023 au 22 Rue de la Schappe, **Bruno SONNERY**, à l'âge de 86 ans, domicilié à TORCIEU (Ain).
- Le 16 Octobre 2023 à VIRIAT (Ain), **Fabienne SOURD née GONNOT,** à l'âge de 51 ans, domiciliée 10 Rue des Blanchères - Hameau de Serrières.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - Imprimé par ILLICO-TEXTO - 01500 AMBÉRIEU –EN-BUGEY